

Réunion du mardi 29 août 2017

Le conseil municipal d'Estrées la Campagne, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 29 août 2017 à 19 heures, en mairie, sous la présidence de LEFEBVRE Gilles, maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE A / DURIEUX
Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / FOYER / PREVEL / ANGOT / LEHUGEUR / MARIE

Absent excusé : B. FLEURY (pouvoir Arlette LEFEBVRE)

Absent non excusé :

A été nommé secrétaire de séance : DELARUE Alain

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération: 10

Date de la convocation : 23/08/2017

Maintenance CEGID – délibération n° 2017/38

Le maire expose au conseil municipal que suite au changement de logiciel comptable approuvé lors du conseil municipal du 9 décembre 2017 (délibération 2016/32), la société CEGID avait été choisie. Le maire rappelle au conseil qu'un contrat de maintenance a été signé auprès de la société CEGID pour un montant mensuel de 25.46€ TTC ainsi qu'auprès du SMICO, Syndicat Mixte d'Argentan. Le maire précise au conseil municipal que sur la précédente délibération le montant de la maintenance de la société CEGID n'a pas été précisé et qu'il convient de faire une délibération stipulant le montant.

Après discussion, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance de la société CEGID pour un montant mensuel de 25.46€ TTC.

Location terrain communal Luc Chapron– délibération N° 2017/39

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal que M. Rémi Vanheule a informé par courrier, la mairie qu'il passe son tour pour la location du terrain communal cadastré section AI 59 et AI 61 pour une contenance de 92 ares 60 centiares.

Afin de respecter la parité, le conseil municipal autorise M. Luc Chapron à l'occuper pour la période courant du 30 septembre 2017 au 29 septembre 2018, conformément aux termes d'une convention d'occupation précaire par dérogation au statut du fermage et en application de l'article L 441-3 du code rural relatif aux petites parcelles.

Après discussion le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents correspondants au dossier.

Location terrain communal Philippe Angot– délibération N° 2017/40

Le conseil municipal autorise M. Philippe Angot à occuper le terrain communal cadastré section AI 59 et AI 61 pour une contenance de 92 ares 60 centiares pour la période courant du 30 septembre 2016 au 29 septembre 2017, conformément aux termes d'une convention d'occupation précaire par dérogation au statut du fermage et en application de l'article L 441-3 du code rural relatif aux petites parcelles.

Après discussion le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents correspondants au dossier.

Aménagement RD 131 - Etude hydraulique – délibération N° 2017- 41

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, sur le RD 131, il y a lieu de prévoir une étude hydraulique afin de connaître la capacité du terrain du parking en terme de perméabilité.

Après discussion le conseil municipal retient le devis de la société Erda Géotechnique dont le siège est à Argences (Calvados) arrêté à la somme de 2000 euros HT et autorise le maire à signer les documents liés au dossier.

Sites internet communaux – délibération N° 2017- 42

Le maire rend compte au conseil du courrier reçu de la CDC Cingal Suisse Normande mi-juillet concernant l'évolution des sites internet existants et leur éventuels développements par la société cherbourgeoise CH1. Le maire propose au conseil municipal de profiter de cette opportunité (172 euros HT) qui sera débattue le 14 septembre 2017 par les membres de la commission communication.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour profiter de l'offre commerciale pour la création d'un site internet communal.

Carte communale - droit de préemption urbain – délibération N° 2017- 43

Sachant que les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée, peuvent en vue de la

réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte,
Considérant que le DPU peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'opérations d'aménagement ou la constitution de réserves foncières,
Après discussion, le conseil municipal demande à la communauté de communes Cingal Suisse Normande d'instituer le droit de préemption urbain pour le compte de la commune sur les parcelles retenues lors de l'élaboration de la carte communale (voir plan de zonage) approuvée le 30 novembre 2006, pour la mise en œuvre d'un projet urbain, pour la réalisation d'un équipement collectif et permettre le renouvellement urbain.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents du dossier.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Fermeture trésorerie Saint-Pierre-sur-Dives.

Le maire donne lecture du courrier électronique reçu fin juillet de la direction départementale des finances publiques, concernant la fermeture annoncée de la trésorerie de Saint-Pierre-sur-Dives au 1er janvier 2018 et du transfert de la gestion comptable et budgétaire vers Livarot.

Après avoir répondu qu'il n'adhérait pas à ce transfert « qui n'a pas de logique territoriale » et demandait son rattachement à Thury-Harcourt ou Mondeville où sont réunies la plupart des communes de l'ex-CdC du Cingal, un nouveau courrier similaire a été adressé en ce sens au directeur départemental des finances publiques à l'issue d'une réunion des maires de Soignolles, Saint-Sylvain, Le Bû-sur-Rouvres et Estrées-la-Campagne.

Inondation maison Levillain

La maison de M. Levillain a subi une nouvelle inondation suite à un orage début août 2017 (35mm d'eau en une demi-heure). Suite à cet incident M. Luc Levillain, le maire et M. Philippe Angot se sont rencontrés sur place afin de trouver une ou des solutions pérennes. M. Angot s'est engagé à faire un nouveau puisard dans sa cour ce qui devrait permettre de supprimer la buse de trop plein au droit du trottoir. De son côté le maire propose de rehausser le terre-plein du trottoir une fois que M. Levillain aura réaménagé son entrée.

Renouvellement canalisations eau potable RD131 et RD 260.

Le maire informe le conseil qu'une réunion s'est déroulée à la mairie de Soignolles le lundi 24 juillet à l'initiation du SIAP de la Laize afin de coordonner les travaux. Le maire d'Estrées la Campagne a demandé aux différentes parties en présence de prendre en compte les impératifs liés au ramassage scolaire, des déchets ménagers, des différents services et le transport des marchandises agricoles pendant la durée des travaux.

Le syndicat accepte finalement de poser une canalisation de 80mm en fonte à la place de l'acier ce qui permettra d'alimenter de futures constructions dans ce secteur.

Candidature au poste de cantonnier.

Le maire informe le conseil municipal que M. Nicolas Lehueur résident sur la commune, est candidat à un poste de cantonnier communal.

Problème raccordement électrique terrain Florent Guesnon.

Le maire rend compte au conseil municipal des démarches entreprises depuis la fin juillet auprès d'Enedis, du SDEC et du service juridique de la DDTM afin de trouver une issue favorable au dossier.

Enedis n'a pas encore donné suite aux courriers de la mairie.

De son côté le SDEC étudiera le dossier lors de la commission développement économique du 4 septembre 2017.

M. Guesnon doit fournir ses derniers avis d'imposition.

Contrats aidés

Le maire évoque au conseil municipal le risque présenté par la fin des contrats aidés annoncée par le Gouvernement Macron. Pour mémoire, le recrutement en CAE du cantonnier à temps complet avec la commune de Soignolles n'est possible que grâce aux aides accordées par l'Etat (75% du salaire, avec exonération de charges). Si cette mesure venait à être maintenue, l'entretien de la commune pourrait en pâtir.

Effacement des réseaux

Le SDEC a transmis les factures pour solde de tout compte, soit un total de 49296, 21 euros TTC.

Fin de la réunion à 20h45.